



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU MARDI 03 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi 03 juillet à 18 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la Commune de FONTAINE FOURCHES, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaients Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur RICHARD Jean-Pierre, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FORTIN Dominique, Monsieur POULAIN Michel, Madame TRIVIER Julie

Suppléant(s) en situation délibérante :

Monsieur FIEVET Jean-Pierre, Madame GERMANN Céline, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur JAQUET Gérard

Excusés :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur CARRASCO Gérard

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur BIESBROUCK Gilles, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle

Pouvoirs :

Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur BEAUDET Bernard ; Madame VILLIERS Nadine a donné pouvoir à Monsieur GAUTRY Jean-Claude ; Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Monsieur PIONNIER Jean-Jacques ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Nombre de délégués en exercice : 58

Présents : 44 Votants : 48 Pouvoirs : 4 Absents : 10 Excusés : 4

Date de convocation : 21 juin 2018

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le Secrétaire de séance est désigné à l'unanimité. Cela fait, la séance est ouverte avec les sujets à l'ordre du jour.

A – PRESENTATION DU POLE AUTONOMIE TERRITORIAL (PAT)

Il est mentionné la présence en Seine-et-Marne de six PAT. Leur vocation est de rassembler les acteurs de la solidarité pour des actions en direction des plus de 60 ans, des Personnes à mobilité réduite et de leurs aidants. Les missions consistent à accueillir, informer et accompagner. L'opérateur du PAT de Provins est l'association SILLAGE. La Directrice de ce PAT et ses trois collaborateurs, pourvoit à la constitution



de dossiers MDPH, à des signalements, à l'évaluation des situations des personnes, à des actions de prévention de la perte d'autonomie et de soutien des aidants.

Les Communes sont sollicitées pour répondre à un questionnaire. Elles peuvent faire appel pour cela à l'aide du personnel du PAT.

B – APPROBATION DE PROCES VERBAL DE SEANCE

En l'absence de remarque, le procès-verbal de Séance de Conseil communautaire du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

C – DECISIONS

C – 1) Mise en concurrence du marché d'étude de sectorisation:

Ce marché consiste, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, à mettre en place des compteurs complémentaires (au nombre de 58) afin de mesurer plus précisément les débits et fuites des différentes parties du réseau. Le montant estimatif s'élève à 650 000 Euros HT. La limite de remise des offres est fixée au 30 juillet 2018. Un subventionnement à hauteur de 60% est espéré mais reste à confirmer. Une participation des Communes pourrait, si besoin est, être envisagée, ce qui ajouterait d'avantage de crédibilité à nos demandes de subventions.

D – DELIBERATIONS

D – 1) règlement relatif à la mise en œuvre de l'A.R.T.T.

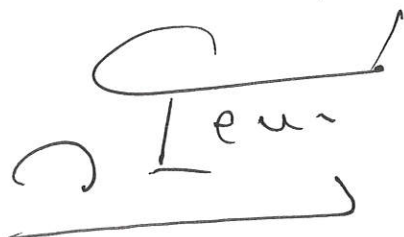
La procédure d'approbation de ce règlement requiert une concertation avec le personnel ou ses représentants. Afin d'y pourvoir, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de différer cette approbation.

D – 2) modification des statuts du SMETOM-GEEODE

Le SMETOM GEEODE est devenu membre du Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Par le fait, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts du SMETOM GEEODE qui consacrent le transfert au SYTRADEM de la compétence en matière de traitement des déchets.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 19h30.

Le Président,



Le secrétaire

